



Clause de non concurrence géographique

Par **cancale**, le **23/06/2010** à **16:17**

Bonjour,
je suis infirmière libérale remplaçante mon collègue ne veut plus travailler avec moi. je voudrais ouvrir mon propre cabinet mais il m'a fait signer une clause de non concurrence géographique sans distance précisée. quelle est cette distance à respecter et quelles sont les modalités précises de cette clause? merci pour votre réponse